

RGPD : faute collective pour les assistants vocaux ?

Apple a-t-il enfreint le RGPD avec Siri ?

Le Data Protection Commissioner, homologue irlandais de notre Commission nationale de l'informatique et des libertés, [cherche à le déterminer](#).

Il s'intéresse plus particulièrement à une pratique [révélée fin juillet](#) : l'analyse des enregistrements audio de l'assistant par des employés d'une société tierce (Globetech, basée à Cork).

Ce dispositif alimentait un programme de notation destiné, selon Apple, à « évaluer la qualité de la réponse de Siri et améliorer sa précision ».

Le groupe américain a apporté cette clarification la semaine dernière dans un [communiqué](#) par lequel il présente ses excuses aux utilisateurs.

Les données traitées étaient rendues anonymes, nous assure-t-on. Mais certaines revêtaient un caractère particulièrement sensible, d'autant plus que l'enregistrement est parfois déclenché involontairement.

Apple envisage de relancer le programme cet automne, avec des changements. Par défaut, les enregistrements audio ne seront plus conservés (les transcriptions générées par ordinateur resteront néanmoins utilisées).

Si l'utilisateur donne son aval, seuls des employés d'Apple seront autorisés à écouter. Et les enregistrements relevant d'un déclenchement accidentel seront effacés.

Les GAFAM sans exception

Amazon, Google, Microsoft et Facebook ont également été pointés du doigt ces derniers mois pour des pratiques similaires.

Bloomberg a été à l'origine de plusieurs révélations.

En avril, ce fut [à propos d'Alexa](#). Depuis lors, Amazon a amélioré, [dans l'application](#), l'information donnée aux utilisateurs et leur a donné la possibilité de refuser l'exploitation de leurs enregistrements audio.

Le 13 août, ce fut [au tour de Facebook](#). Le réseau social a expliqué que la démarche avait pour objectif d'améliorer le [service de transcription audio](#) intégré depuis 2015 à Messenger. La fonction est désactivée par défaut. Mais l'utilisateur n'est pas informé de la possible écoute de ses enregistrements par des humains.

Quelques semaines plus tôt, Google avait fait l'objet d'accusations comparables. Ayant d'abord [défendu ses pratiques](#), le groupe les a finalement suspendues sur fond d'[enquête de la Cnil de Hambourg](#). Comme Apple, il affirme se servir d'environ 0,2 % de l'ensemble des enregistrements.

Dans ce contexte, Microsoft a récemment actualisé sa [politique de confidentialité](#). Il y est désormais

précisé que des humains écoutent certains enregistrements issus de Skype et de Cortana.